

- + DE BIODIVERSITÉ
- + DE BIEN-ÊTRE
- + D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- DE DÉPENSES PUBLIQUES

# CHARTRE DE l'Éclairage durable



Aujourd'hui, l'éclairage public représente 38 % de la facture d'électricité des communes françaises. Dans le contexte actuel de transition énergétique, l'adaptation de l'éclairage représente un enjeu majeur pour les communes, qu'il s'agisse de diminution des dépenses publiques, de réduction de la consommation d'électricité ou de respect des récentes réglementations. Ce progrès sera aussi source de bien-être et de sécurité pour les habitants grâce aux technologies modernes.

Enfin, sa mise en œuvre sera une réponse concrète aux préoccupations de la collectivité vis-à-vis du respect de la biodiversité et de l'environnement nocturne (concernant la biodiversité, 60 % des animaux ayant leur cycle biologique la nuit, la lumière artificielle excessive représente une réelle menace).

La Charte de l'Eclairage durable lancée par Noé propose un ensemble de bonnes pratiques pour un éclairage public qui répond aux attentes des habitants, prend en compte les enjeux sociétaux liés à l'environnement nocturne et au développement durable, et reste économiquement viable. Elle vise à encourager

toutes les collectivités qui la mettront en œuvre à s'engager sur le chemin de la sobriété énergétique et de la diminution des impacts de l'éclairage sur la biodiversité.

**Outil à destination des collectivités, la Charte propose 10 engagements concrets et progressifs, pour accompagner les élus et services techniques, et cela de la réalisation du diagnostic jusqu'à la valorisation de la démarche auprès des citoyens.**

Pour répondre au mieux aux attentes des communes, la Charte de l'Eclairage durable a bénéficié du support d'un Comité d'experts pluridisciplinaire, constitué d'acteurs de référence. L'expertise ainsi acquise par Noé a d'ores et déjà permis à l'association d'accompagner des collectivités locales, pour prendre en compte la biodiversité lors de la conception et l'exploitation de réseaux d'éclairage public.

Cette Charte s'inscrit dans une réflexion plus globale de Noé sur le rôle de la biodiversité en milieu urbain. Elle complète ainsi les programmes de l'association permettant d'accompagner les collectivités sur ce thème.

## EN ADHÉRANT À LA DÉMARCHE VOLONTAIRE DE LA CHARTRE DE L'ECLAIRAGE DURABLE :

- > Vous construisez votre nouveau Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) de manière concertée, en cohérence avec les législations, et dans une démarche de Développement Durable.
- > Vous optimisez votre consommation électrique et réduisez vos dépenses publiques.
- > Vous valorisez vos actions citoyennes auprès des habitants et des autres communes françaises.
- > Vous agissez pour l'Homme, la biodiversité et l'environnement.

## Etape 1

### INITIER UNE DEMARCHE POUR UN ECLAIRAGE PLUS DURABLE DANS VOTRE COLLECTIVITE

**Engagement N°1 > Découvrir la biodiversité et l'environnement nocturnes au niveau local**

Mieux connaître et inventorier la biodiversité

**Engagement N°2 > Intégrer toutes les parties-prenantes au schéma d'éclairage public de votre commune**

Impliquer l'ensemble des acteurs techniques, politiques et autre intervenant lors de la mise en lumière

**Engagement N°3 > Identifier des zones propices et/ou stratégiques pour favoriser la mobilité et le développement des espèces**

## Etape 2

### DÉVELOPPER LES BONNES PRATIQUES D'ÉCLAIRAGE DURABLE DE VOTRE COMMUNE

**Engagement N°4 > Mettre en place une temporalité de l'éclairage public**

Optimiser les consommations des dispositifs existants et proposer des technologies plus sobres

**Engagement N°5 > Limiter le halo lumineux de la commune**

Travailler l'orientation du flux lumineux en prenant aussi en compte les facteurs accentuant le halo lumineux (pollution, etc.)

**Engagement N°6 > Adapter le spectre lumineux de l'éclairage**

Prendre en compte les impacts de certains spectres lumineux sur les espèces nocturnes

**Engagement N°7 > Mettre en place des systèmes économes en énergie et intégrer le cycle de vie des produits**

Prendre en compte les cycles journaliers et saisonniers des espèces diurnes et nocturnes tout en intégrant les contraintes nécessaires à la sécurité des habitants

**Engagement N°8 > Recycler le matériel**

Réduire l'impact environnemental du produit en fin de cycle

## Etape 3

### SENSIBILISER LES HABITANTS ET VALORISER LES NOUVELLES PRATIQUES D'ECLAIRAGE DURABLE DE VOTRE COMMUNE

**Engagement N°9 > Mettre en place une démarche pédagogique auprès des citoyens et des partenaires sur l'éclairage durable**

Favoriser le changement de comportements éco-citoyens

**Engagement N°10 > Diffuser les bonnes pratiques d'éclairage durable de la commune**

Renforcer et valoriser la nouvelle politique environnementale de la commune

Un guide technique de la Charte de l'Eclairage durable accompagnant ce document synthétique et détaillant chaque engagement à travers des préconisations concrètes sera mis à votre disposition dès l'été 2013.

Les communes ratifiant la Charte s'engagent à mettre progressivement en œuvre la démarche de la Charte de l'Eclairage durable lors de leurs projets d'aménagement de l'éclairage public, en s'appuyant sur le guide technique et en mesurant ses progrès grâce à une grille d'évaluation. Autre engagement des communes, assurer un retour d'expérience à Noé, sur la mise en place des engagements et ses enseignements. Cela permettra d'abord à Noé de valoriser les initiatives les plus remarquables, auprès des médias et au sein du réseau des communes signataires, et aux communes de progresser dans l'application de la Charte.

**Noé lance un appel aux élus des 36 000 communes de France, et les invite à adopter et mettre en œuvre cette Charte de l'Eclairage durable.**

**Pour une nouvelle vision de l'éclairage public au service de l'homme et de la biodiversité.**

.....  
Nous remercions l'ADEME, l'association des EcoMaires, Bouygues Energies & Services, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), le CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'Unité Mixte de Recherche CNRS MNHN (thèse sur l'impact de la pollution lumineuse sur les mammifères nocturnes) et le Syndicat de l'Eclairage pour leur soutien à l'élaboration de la Charte.  
.....

**Chargé de programme " Eclairage durable " : Emmanuel Berrod, +33 01 82 83 34 23, eberrod@noeconservation.org**

